Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 17 (1888)

Heft: 7

Rubrik: Correspondance

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La sculpture sur bois de figures symétriques servant à l'ornementation d'ouvrages de menuiserie est une des occupations les plus attrayantes pour les garçons; aussi, les produits ont-ils une valeur durable; mais ils demandent de la patience et de la persévérance.

Îl sera donné chaque jour de 11 heures à midi, une leçon de dessin. L'une des salles de la Grenette servira en même temps de

cabinet de lecture et de local pour les cours.

Les participants au cours seront logés au Strambino. Une excellente pension au prix de 1 fr. 60 par jour sera donnée à l'Hôtel des Bouchers.

Afin de réserver une bonne réception à nos collègues de la Suisse, le Comité de l'Exposition scolaire a formé une commission de sept membres se répartissant en quatre sous-commissions dont chacune a sa tâche particulière : logements, locaux, réception, matériel, etc.

Souhaitons la bienvenue à nos hôtes d'un mois, et faisons des vœux non seulement pour qu'ils remportent de ces cours un exellent souvenir, mais pour que, rentrés dans leurs foyers, ils travaillent à la propagation des petits travaux manuels, c'est l'un des côtés de la question sociale.

GENOUD.

P.-S. — Nous enverrons volontiers le programme et la circulaire détaillée à ceux de nos lecteurs qui nous en feront la demande. Nous avons le regret de constater que deux districts du canton de Fribourg n'ont présenté aucun ressortissant pour le cours des travaux manuels.

CORRESPONDANCE

Conférence pédagogique du printemps

PRÉSIDÉE PAR M. VILLARD, INSPECTEUR DU 7me ARRONDISSEMENT

La conférence ordinaire du printemps pour Messieurs les Instituteurs et Institutrices de la Veveyse s'est tenue à Semsales, dans le local de l'école supérieure des filles, le 14 juin 1888.

La séance s'est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Villard,

inspecteur.

Après la prière d'usage, M. l'Inspecteur a rappelé l'ordre du jour, qui comprenait :

1º La nomination d'un secrétaire des conférences.

2º Une leçon de lecture avec compte-rendu oral et écrit, donnée aux élèves d'un cours inférieur. — Critique de cette leçon.

3º Revue des principes exposés dans le Guide du maître du livre de lecture 1 er degré.

4° Revue des examens du printemps et questions diverses.

- Le vote de MM. les Instituteurs a désigné le Frère Albert-Marie,

des Ecoles chrétiennes et professeur de l'Ecole régionale d'Attalens,

pour secrétaire des conférences.

Après la lecture du protocole de la séance du 24 novembre 1887, M. l'Inspecteur procède à l'appel nominal des Instituteurs et Institutrices et à sa grande satisfaction, il n'a constaté, malgré le mauvais temps, qu'une absence non justifiée.

M. Schmutz, instituteur à Pont, a été désigné par M. l'Inspecteur pour donner la leçon de lecture à une trentaine d'élèves du cours infé-

rieur de Semsales.

La bonne tenue, la politesse et les réponses des élèves ont témoigné

à tous la bonne direction donnée à l'école par Sœur Favre.

M. Schmutz a vivement intéressé son jeune auditoire par son entrain, son savoir-faire et ses questions pleines d'intérêt. La manière dont M. Schmutz s'est acquitté de cette leçon a pleinement justifié le choix de M. l'Inspecteur, qui tenait à offrir un modèle de bonne leçon de lecture à ceux qui devaient prendre part à cette conférence.

La leçon de lecture terminée, les élèves se sont retirés et ensuite a

commencé la critique de la leçon donnée.

Des observations de M^{mes} les institutrices et de MM. les instituteurs, on a recueilli:

1º Que l'art est toujours difficile, et la critique chose des plus faciles;

2º Que les félicitations données par M. Villard à M. Schmutz, pour son enseignement, sont bien méritées;

3º Que pour corriger certaines intonations défectueuses, il serait bon de faire lire un élève qui lit très bien avec celui que l'on veut corriger;

4º Faire quelquefois donner le compte-rendu par un élève autre que celui qui a lu;

5° Se servir fréquemment du tableau noir;

6° Ne pas faire lire un élève trop longtemps afin de lui faciliter le compte-rendu;

7º Faire corriger l'élève par un de ses camarades;

8º Habituer les élèves à répondre par phrases complètes.

— M. Villard a ensuite invité MM. les instituteurs et M^{mes} les institutrices à prendre leur Guide du maître du livre de lecture 1^{er} degré;

A la lecture de ces précieux conseils, M. l'Inspecteur a bien voulu ajouter les réflexions que lui ont tout naturellement suggérées son expérience, son désir de voir les écoles de la Veveyse prospérer de plus en plus et surtout celui de faire partager à tous, sa profonde conviction qu'une bonne lecture est la clef de voûte de toute bonne instruction.

— La revue des examens du printemps a donné lieu aux observations

suivantes:

1º Ne pas admettre les enfants à l'école avant l'âge légal;

2º Tenir à ce que chaque élève ait son matériel scolaire au complet; 3º Apprendre aux jeunes enfants à mieux orthographier leurs nom et prénoms;

4º Interroger les élèves sans avoir trop besoin de recourir au manuel;

5º Pendant les visites, quand les maîtres sont appelés à interroger

les élèves, ils ne doivent pas leur donner la leçon;

6° Dans les écoles de filles, tenir à ce que l'intelligence ait plus de part que la mémoire dans l'étude du *Manuel d'économie domestique*. Pour atteindre ce but, M. l'Inspecteur conseille de prendre cet ouvrage pour livre de lecture et de donner de temps à autre quelques questions à traiter par écrit.

7º L'analyse grammaticale est trop négligée dans les cours moyen et

inférieur;

Diese Seite stand nicht für die Digitalisierung zur Verfügung.

Cette page n'était pas disponible pour la numérisation.

This page was not available for digitisation.

« plaires des tableaux d'ardoise de M. Clarin, et qu'elle les a « trouvés très utiles, très pratiques et bien supérieurs aux

tableaux noirs que l'on emploie habituellement parmi les maî-

· tres et professeurs. »

Ceux qui n'auraient pas l'occasion de faire l'essai de ces tableaux dans les classes n'ont qu'à examiner les deux spécimens dont M. Clarin a fait don à l'Exposition scolaire de Fribourg. Tous ceux qui ont à tracer des dessins, des cartes, des figures sur le tableau noir constatent la grande supériorité des ardoises sur le tableau noir en bois verni. Outre que les ardoises de M. Clarin sont infiniment supérieures à toutes celles qui se vendent dans la Suisse allemande, elles ont l'avantage de durer indéfiniment, de ne jamais se détériorer une fois fixées au mur ou enchâssées dans des cadres mobiles et à chevalet. Un autre avantage, c'est d'être d'un prix très accessible, c'est-à-dire beaucoup moins chères que les tableaux noirs en bois peint, comme on peut en juger en examinant le prix-courant par quantité d'au moins dix ardoises.

N^{on}	DIMENSIONS	SANS CADRE	AVEC CADRE	AVEC CADRE
	PAR MÈTRE		EN SAPIN	ET CHEVALET
1.	0.90 - 0.70	fr. 8	fr. 12	fr. 22
2.	0,90 - 0,90	« 9	• 13	< 23
3.	$1 \mathrm{m}^3 - 1 \mathrm{m}^3$	< 11	« 16	< 26
4.	1,20 - 0,90	• 12	• 16	« 26
5.	1,40 - 0,90	• 14	« 18	« 28
6,	$1,50 - 1m^2$	• 19	• 22	• 32
7.	$1.70 - 1m^2$	• 22	• 28	« 40
8.	1,90 - 1,20	« 35	45	« 60

Par quantité de 20 à 50 3 % d'escompte.

Inutile d'ajouter que les tableaux d'ardoise de M. Clarin sont reconnus les plus pratiques et les plus avantageux de ceux employés jusqu'ici par tous les professeurs et maîtres qui en ont fait l'essai.

Nous savons que les départements de l'Instruction publique des cantons de Berne, Zurich, Tessin, Vaud, Fribourg, Genève, etc. ont employé et emploient avec profit dans les écoles les tableaux en ardoise de M. Clarin. Le canton de Neuchâtel, cependant, paraît vouloir demeurer stationnaire et s'en tenir aux tableaux en bois peint, très peu pratiques, désagréables même et plus chers. Serait-ce de la routine? Cependant, nous croyons savoir que les professeurs et maîtres intéressés à voir les ardoises être substituées au bois, seraient décidés à faire des démarches auprès des autorités compétentes pour que, dans la mesure du possible, elles veuillent bien doter certaines écoles de cet accessoire indispensable à l'enseignement démonstratif.

Devenu le centre de cette nouvelle industrie, Neuchâtel saura sans doute l'encourager au plus grand avantage des maîtres et des élèves. (L'ami des industries utiles.)